



## Fausse declaration d'une agence pour reduire les frais de notaire

Par **veveen**, le **05/09/2008** à **12:10**

Bonjour,

Nous avons signer un compromis de ventes avec une agence .

L'agence nous fait signer une feuille ou est noté 133000 vendeur jusque la tout est ok

L'agent , nous dit qu'il fait signer les acquereur le lendemain.

Les acquereur paient 151 000 tout compris .

L'agence fait une estimation de notre cuisine sans nous en parler de 4500 euros et de meubles de salle de bain pour 500 euros. Dans la salle de bain nous n'avons pas de meuble haut qui est pourtant estimé a 300 euros.

Nous recevons le compromis signer des acquereurs et de l'agence 15 jours plus tard avec cette description. Nous ne sommes pas d'accord avec l'evaluation . Nous avons les factures de la cuisine qui s'eleve a 1500 euros(il y a 5 ans). Nous en faisons part au notaire qui nous reponds que si l'on veut renotifier les element de cuisine au juste prix cela reculera la date de signature de 2 mois. Hors nous avons un pret relais qui nous coutent 450 euros par mois.

Nous ne voulons pas avoir une demande des acquereurs pour un meuble de salle de bain qui n'existe pas. Peux t'on engager une procedure contre l'agence?

Merci pour vos reponces